Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212901045-20260321-DB2026_05-DE

COMMUNE DE LANDÉVENNEC
(FINISTÈRE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
17 mars 2026

Date d'affichage
17 mars 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mille vingt-six
Le 21 mars, à quatorze heures et trente minutes,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LARS.

Etaient présents : Mme Marie-Claire CARIOU, M. Cédric DAUTEUILLE, Mme Danièle GUÉRIN, M. Éric JORET, Mme Anne-Marie MINELLA, M. Raymond MORÉ, Mme Sylvie OLLIVIER, M. Jean-Michel PAROT, M. Patrick ROLLAND, Mme Catherine TROISIÈME.

Monsieur Éric JORET a été élu secrétaire.

DB2026-05

ÉLECTION

DU MAIRE

Conformément au Code général des collectivités territoriales, la présidence de séance est dévolue au plus âgé des conseillers municipaux, en l'occurrence Roger LARS. Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a alors lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Cédric DAUTEUILLE et Patrick ROLLAND ont été désignés assesseurs.

- Candidats :
  Roger LARS
  Anne-Marie MINELLA

- Premier tour de scrutin :
  Nombre de votants : 11
  Bulletins nuls : 0
  Bulletins blancs : 0
  Suffrages exprimés : 11
  Majorité absolue : 6

  Ont obtenu :
  Roger LARS 9 voix
  Anne-Marie MINELLA 2 voix

Roger LARS ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire et immédiatement installé dans ses fonctions.

La présidence de séance est désormais assurée par Roger LARS, maire.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Roger LARS